

Mr Henry 2ème année civil Nancy janvier 2004

Par **baxter**, le **09/02/2004** à **22:25**

"la bonne foi dans la formation du contrat"

C'est le sujet tombé aux partiels de janvier a la fac de droit nancy2 2eme annee. cela inspire t'il qqchse a qqn? a titre perso j'ai parle dans cette dissertation juridique des pourparlers, de l'accord de principe, du dol mais sans reussir a parvenir a adopter un plan en deux partie deus sous-parties vraiment coherent... que pensez-vous de ce sujet? auriez-vous developper les memes themes? d'autres peut-etre? quel plan cela vous inspire t-il? merci d'avance)))

Par **regisb**, le **12/02/2004** à **21:37**

Il s'agit d'un sujet assez central en droit civil et qui est très en vogue (voir la liste des sujets ENM et tu t'en apercevras).

Des points à traiter qui me viennent à l'esprit:

- effectivement: pourparlers et dol mais à bien détailler et maîtriser.
- sur le dol, tu peux parler d'une évolution dans la notion (c'est en général très sexy aux yeux du correcteur par comparaison à un plan statique). Ainsi, somme nous passer d'une conception classique du dol (arrêt Poussin... la ruse et des manœuvres de voyoux) à une conception plus proche de la BF du fait du dol par réticence. Le simple fait de se taire sur un élément essentiel a pu parfois être sanctionné par les tribunaux.
- dans le même esprit: l'obligation d'information en générale et plus particulièrement celle du médecin qui doit aujourd'hui prévenir même des risques les plus improbables.
- attention à ouvrir trop grand la porte à des théoriciens du type Jamin et son "solidarisme contractuel". Tu le cites mais tu n'annonces pas la fin du principe de l'autonomie de la volonté qui demeure la clef de voûte du système.
- d'ailleurs en en parlant: jecrois qu'un baratin sur ce principe (ADLV) aurait eu sa place dans la dissertation.
- pour faire la différence et exploser au grand jour tu peux étendre à d'autres points de droit comme celui de la nullité du mariage (voir les cas de nullité en la matière). Une réforme a eu lieu en France sur ce point.
- peut être aurais tu pu parler de la lésion en plaçant qu'elle relève d'une même philosophie

(équité) et peut être d'une certaine BF.

- enfin (mais vraiment dans le désordre, tu aurais pu placer que la BF dans le code civil ne vise que l'exécution du contrat et pas sa formation; qu'un des rédacteurs du cc avait proposé de l'appliquer à la formation) mais sans le juger trop utile d ou l'abandon...

Régis

Par **Yann**, le **15/02/2004** à **09:02**

Je ne comprends pas l'abréviation ADLV.

Sinon moi j'ai en plus illustré avec la BF dans la formation des contrats d'application issus des contrats cadres. Comme notre prof avait pas mal insisté là dessus dans son cours...

Par **Olivier**, le **15/02/2004** à **10:15**

ADLV = autonomie de la volonté.....

Par **regisb**, le **16/02/2004** à **15:52**

Effectivement, les contrats-cadres peuvent nous fournir d'intéressants éléments de discussion.

Je pense à la fixation du prix lorsqu'elle est laissée à la libre appréciation d'un des contractants (distributeur). Mais il me semble qu'il s'agit ici d'abus dans la fixation du prix, ce qui concerne l'exécution du contrat et pas sa formation. Mais il y a moyen d'en parler.

Par **Yann**, le **18/02/2004** à **10:10**

Tout à fait, mais je considère ici que le second contrat est "indépendant" du contrat cadre. Enfin dans sa formation du moins. D'où une nécessité de BF dans la fixation du prix.

Voilà mon plan, j'en étais pas trop sûr, mais finalement j'ai eu une bonne note et en fait c'est

un des plans que la chargée de td a donné en correction. Image not found or type unknown

I) Les cas où la BF s'apprécie avant la conclusion du contrat.

A) Les négociations contactuellement organisées

Avec la promesse unilatérale, le pacte de préférence,... La place du tiers dans ces hypothèses. Les différentes responsabilités qui interviennent.

B) Les pourparlers

Définition, principe de liberté, réduit par la jurisprudence: rupture abusive. Notion de rupture abusive avec appréciation par les juges du fonds,... La responsabilité délictuelle qui en découle.

II) Les cas où la BF s'apprécie lors de la conclusion du contrat.

A) Le dol

Définition, notion de faute, l'intention de nuire, silence dolosif, évolution de la JP sur ce point, les manœuvres etc... La distinction avec l'erreur, pourquoi on ignore la violence ici.

B) Pour les contrats d'application des contrats cadres.

Evolution jurisprudentielle, jusqu'aux arrêts de 95

En intro je parle de la BF dans l'exécution du contrat, pour arriver à la BF dans sa conclusion. J'utilise les articles 1134 et 1101CC. Ensuite je place les définitions. Et ma problématique c'est "La BF devant être respectée pendant toute la période contractuelle, qu'en est-il avant la conclusion du contrat?"

Voilà, c'est presque la correction de ma chargée de td, elle s'attarde moins sur le II) B), elle se contente d'évoquer ce point ailleurs.

D'autres suggestions?

Par **chad**, le **27/03/2004** à **21:05**

Hye! Si ça te botte j'ai bossé sur le sujet l'année dernière avec une précision déconcertante...enfin là n'est pas notre propos. Donc si cela te dit je suis en mesure de ramener sous quinzaine un dossier intégralement composé de notes et réflexions sur le sujet, s'y trouve également et non à moindre titre de nombreuses photocopies. Not. celles d'une thèse captivante d'un étudiant Assassien.

Cordialement,

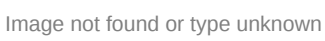
Chad

Nb: si cela te branche dis-le aux modérateurs ils m'en aviseront.

Par **moko**, le **20/08/2004** à **22:26**

salut baxter, est-ce que tu pourrais nous dire quel était le temps imparti pour répondre au

.wink.

sujet? Merci 

Par **Yann**, le **20/08/2004** à **23:32**

C'était un sujet de dissertation classique, donc 3h.

Par **moko**, le **21/08/2004** à **12:33**

:wink:

ok merci pour l'info Image not found tous les détails sont bons à prendre. lol.

Par **regisb**, le **25/09/2004** à **12:34**

Salut,

Chad, ce que tu proposes m'intéresse beaucoup. Peux-tu mettre cela en ligne. Merci.

Régis